



TERMES DE REFERENCE

EVALUATION FINALE DES PROJETS PROFIMA ET SUBENTAGRI

Projet de Promotion des filières mangue et ananas en Basse Guinée (ProFIMA)

Projet de Subvention adossée au crédit (SubEntAgri)

Convention subside : GIN1701412/AP001/CSUB/001 **(ProFIMA)**

GIN 1701411-10031, GIN 1800311-10014 **(SubEntAgri)**

24 février 2023

Equipes ProFiMA et SubEntAgri

ALER, GUINEE

1 - CONTEXTE DE L'EVALUATION

1.1 - Introduction

En Guinée, l'agriculture est le principal secteur d'activité qui touche près de 67% de la population guinéenne et emploie 52 % de la main-d'œuvre (FIDA, 2021¹). Cette agriculture guinéenne se répartie entre les quatre régions naturelles (Basse Guinée, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière) et est caractérisée par différents modes de production allant de l'agriculture familiale, à une agriculture à but commerciale ou encore à une agriculture plus industrielle.

Si l'on s'intéresse particulièrement à la Basse Guinée (zone d'intervention de ProFIMA), la combinaison entre les caractéristiques pédoclimatiques, la faible altitude (50-60 mètres) et la pluviométrie importante (2855 mm d'eau/an en 6 mois), contribuent aux dynamiques agricoles de cette région qui se structurent essentiellement autour des productions maraichères, céréalières, fruitières et des petits élevages. A noter que SubEntAgri intervient aussi en Moyenne Guinée, zone majeure de la production de Pomme de terre en Guinée.

La transition est alors en cours entre une agriculture de subsistance et une agriculture dite "professionnelle", pouvant contribuer de manière significative au développement économique et social des ménages ruraux. Cette transition est tirée par le développement de nouveaux marchés (national, sous régional et international) et par le renforcement des filières qui y sont liées.

Le renforcement de ces filières s'est accompagné par la création de diverses formes d'organisation sociale se positionnant comme de véritables acteurs de ce développement économique et social. Ces organisations, que l'on nomme organisations paysannes ou organisations de producteurs (OP) sont le socle du développement des filières et ont pour objectif d'améliorer les conditions d'existence de leurs membres. Nombreuses sont aujourd'hui les OP, les unions, les réseaux, les fédérations qui agissent pour la promotion de ces filières.

La culture de l'ananas est l'une de ces filières et façonne aujourd'hui le paysage agraire de la Basse Guinée en comptant 2 417 plantations pour une superficie de 1 340 ha répartie de la façon suivante entre la préfecture de Kindia soit 50,47 % et la préfecture de Forécariah 45,80%, qui sont les deux bassins de production. Les plus faibles superficies se trouvent dans les préfectures de Dubréka et Coyah avec respectivement 2,61 % et 1,01 %. Les marchés de destination de l'ananas sont à 89 % le marché local, à 8% le marché sénégalais, à 0.8 % le Mali, 0.8% la Gambie, 0.5 % la Guinée Bissao, 0.2% en Sierra Leone et 0.07% l'Europe (Salva Terra, 2021²). La filière de la mangue est également une filière importante de la région recensant un volume de 100 000t (Fair & Sustainable consulting, 2019³) et qui fait face à plusieurs difficultés de l'amont à l'aval : vieillissement des vergers, attaque des mouches de fruit et difficile accès aux produits contre ces ravageurs pour une campagne de lutte efficace, manque d'unités de conditionnement et faible accès aux marchés extérieurs. Les marchés visés sont principalement les marchés locaux et sous régionaux ; le marché de l'export (Europe et Etat-Unis) ne concerne que 3 acteurs pour 930t exportées en 2018 (Fair & Sustainable consulting, 2019).

Dans ce contexte, les planteurs de la Basse Guinée se sont organisés pour mettre en place une fédération des planteurs et des acteurs de la filière « Fruit » : la FEPAF-BG. La vision de la FEPAF-BG est ainsi de relancer la production fruitière (ananas, mangue, avocat, anacardier...) à travers l'intensification et

¹ FIDA, 2021, *L'avenir de l'agriculture en Guinée : 2030-2063, Etude de cas : Défis et Opportunités pour les projets financés par le FIDA*, 37p.

² Salva Terra, 2021, *Etude du marché de l'ananas et des conditions d'acheminements et de transport de l'ananas de Guinée vers le Sénégal*, 77p.

³ Fair & sustainable consulting, 2019, *Rapport de mise à niveau des acteurs sur l'approche chaînes de valeur mangue et identification des interventions prioritaires*, 42p

l'amélioration de la productivité en Basse Guinée en faisant des planteurs fruitiers de cette région, des opérateurs professionnels agricoles orientés vers la production les marchés d'exportation. Son objectif global est d'accroître la contribution de la filière « Fruit » au développement socio-économique de la Basse Guinée en contribuant à la réduction de la pauvreté.

Enfin, il s'agit de citer, la filière Pomme de terre, où la production est concentrée en Moyenne Guinée qui bénéficie d'un climat favorable à cette culture. De plus, la filière bénéficie d'une organisation solide, la Fédération des Paysans du Fouta Djallon qui a appuyé le développement de cette production atteignant aujourd'hui environ 75 000 tonnes par an.

1.2 - Logique d'intervention

1.2.1 - Présentation générale

Les deux projets à évaluer (ProFiMA et SubEntAgri) s'inscrivent dans l'intervention "Entrepreneuriat agricole" et « Entrepreneuriat Féminin », faisant partie du programme "Entrepreneuriat" mise en œuvre par Enabel en Guinée et qui vise à contribuer de façon significative au développement économique inclusif et durable de l'axe Conakry-Kindia-Mamou.

L'action de ProFiMA se concentre sur les "appuis non financiers pour le développement des chaînes de valeurs Ananas et Mangue", dont l'objectif est d'améliorer les performances techniques et économiques des entrepreneurs actifs dans ces filières dans la zone d'intervention du projet "Entrepreneuriat Agricole". Plus spécifiquement, cette action vise à améliorer de manière inclusive et durable la compétitivité des entrepreneurs actifs dans les filières ananas et mangue. L'action de SubEntAgri vise à compléter l'action de ProFiMA et de deux autres projets similaires (mis en œuvre par Trias en Basse Guinée et Eucord en Moyenne Guinée pour la filière Pomme de terres) en apportant un appui financier aux entrepreneurs afin de leur permettre de financer les investissements nécessaires à leur développement (sous forme de la mise en place d'une facilité de subvention et d'une facilitation de l'accès au crédit formel).

L'ensemble des acteurs des filières mangue et ananas (pour le projet ProFiMA) et les filières mangue, ananas et Pomme de terre (pour le projet SubEntAgri) sont donc les premiers bénéficiaires du projet (producteurs, transformateurs, commerçants) et en particulier les jeunes entrepreneurs et les petits producteurs/productrices ainsi que des organisations professionnelles structurant ces filières. Il s'agit notamment de la Fédération des planteurs de fruits (FEPAF) issue d'une réorganisation des organisations paysannes de Basse Guinée qui a abouti à sa création en janvier 2017 à Kindia. La FEPAF est composée de 1052 membres (dont 209 femmes) répartis dans les préfectures de Kindia, Forécariah, Coyah, Dubréka, Boffa et Boké. La FEPAF vise la professionnalisation de ses membres et l'amélioration de la production d'ananas, banane, mangue, agrume, anacardier et palmier à huile ainsi que le développement des marchés des produits frais et transformés au niveau national, régional et international. Elle est donc directement concernée par l'objectif de l'action visant les filières ananas et mangue.

Pour la mise en œuvre du projet ProFiMA, une convention subside a été signée entre le GRET et Enabel le 17 juin 2020 pour une durée de 27 mois et pour un montant total de 622 719 €. L'intervention générale du projet a été prolongée par une deuxième convention subside « PROFIMA 2 » où les différents types d'acteurs touchés sont les mêmes que PROFIMA. Cette dernière est en date du 9 décembre 2021 pour une durée de 21,5 mois et pour un montant total de 353 909 €. Pour SubEntAgri, une autre convention de subsides a été signée entre le GRET et Enabel le 30 juillet 2021 pour une durée de 26 mois et pour un montant de € 1 498 160 Euros.

1.2.2 - Objectifs de l'action

1.2.2.1 - PROFIMA

Pour atteindre l'objectif visé, quatre résultats sont attendus. Ces 4 résultats portent sur l'ensemble des 2 filières, de l'amont à l'aval, de la production à la commercialisation.

Résultat 1 : Des mécanismes de concertation favorisent le partage d'information sur les filières et les marchés et la collaboration entre les acteurs des filières

La structuration de ces filières, essentielle pour un développement durable et inclusif, est un élément majeur pour développer les marchés et les revenus des ménages de la zone. Pour cela il faut que les acteurs, sur chacune de ces 2 filières, aient un espace de concertation interprofessionnelle où ils peuvent échanger des informations sur les marchés, élaborer une vision commune de développement des filières, identifier les contraintes pour développer ou atteindre de nouveaux marchés, favoriser les accords commerciaux entre acteurs et définir un plan d'actions pour accompagner cette vision.

Résultat 2 : Les capacités de la FEPAF et des organisations de base sont améliorées en vue de rendre des services à ses membres et d'améliorer son fonctionnement interne

Il est également nécessaire de renforcer la structuration et la gouvernance (inclusive) de la FEPAF et les services qu'elle développe pour ses membres avec aussi pour objectif qu'elle puisse couvrir ses coûts de fonctionnement et assurer ainsi sa pérennité.

Résultat 3 : Une amélioration des performances (y compris gestion de la qualité) par des entrepreneurs agricoles et agroalimentaires des filières mangue et ananas contribue à accroître la vente de produits frais et transformés sur le marché national et à l'export.

Les acteurs de la production, transformation et commercialisation doivent également améliorer leurs compétences et performances pour adapter leur offre aux marchés et accroître ainsi leur vente et leurs revenus. Il s'agit notamment de bien identifier les marchés potentiels (volume, caractéristiques, cahier des charges), de proposer des plans d'affaires type et d'accompagner (coacher) un noyau d'entrepreneurs des différents maillons pour mettre en œuvre leurs plans d'affaires, renforcer leurs compétences afin de répondre à la demande.

Résultat 4 : La production et la transformation durable par des acteurs locaux professionnels organisés favorise, l'autonomie des acteurs des filières ananas et mangue

Enfin il est nécessaire de lever une contrainte forte de la filière ananas qui est l'accès durable à des rejets de qualité. L'action appuie pour cela l'installation, la professionnalisation et la structuration de jeunes producteurs qui fournissent ces rejets et contribueront ainsi à une plus grande autonomie des producteurs d'ananas. De la même manière, un appui aux unités de transformation contribuera aussi à une plus grande autonomie de ces dernières.

Les cadres logiques des actions ProFiMA 1 et 2 sont développés en annexe 1.

1.2.2.2 - SUBENTAGRI

Pour atteindre l'objectif visé, trois résultats sont attendus :

Résultat 1 : Des IMF signent une convention de partenariat pour participer au dispositif

Le projet vise à créer un courant d'affaires entre les entrepreneurs des trois filières mangue ananas et pomme de terres et des institutions de microfinance. Outre l'accompagnement des entrepreneurs dans cette démarche de demande de crédit, le projet met en place une facilité de subvention afin de réduire

le besoin de financement externe (réduisant ainsi le risque des IMF pour l'octroi de crédit). Le projet s'appuie sur une logique de financement mixte (subvention et crédit) qui nécessite donc l'octroi d'un crédit pour obtenir une subvention. Il s'agit donc ici de sélectionner des IMF prêtes à s'engager sur le long terme à financer les filières concernées et à travailler en étroite collaboration avec le projet durant sa période de mise en œuvre.

Résultat 2 : Un dispositif de subvention adossée au crédit est mis en place et est opérationnel

Il s'agit ici de mettre en place tous les processus devant permettre le financement des investissements des entrepreneurs à travers une subvention adossée au crédit.

Résultat 3 : Des entrepreneurs des filières ananas, mangue et pomme de terre obtiennent une subvention et un crédit d'investissement par une IMF

Sur la base d'un projet d'investissement identifié et d'un business plan établis en amont du projet, le projet accompagne l'entrepreneur dans ses démarches de demande de subvention, de demande de crédit et dans son processus d'achat d'investissement.

1.3 - Consortium porteur du projet ProFiMA composé du Gret, de la MGE et de Osez Innover

Fondé en 1976, le **Gret** est une ONG internationale de développement qui agit du terrain au politique pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Dans plus de 30 pays, ses professionnels interviennent sur une palette de thématiques afin d'apporter des réponses durables et innovantes pour le développement solidaire. Il combine actions de terrain avec des activités d'expertise, de contribution aux politiques publiques et de capitalisation/diffusion de références.

Le Gret intervient depuis une quinzaine d'années en Guinée sur des problématiques de sécurité alimentaire et d'appui au développement des filières agricoles dans les différentes régions du pays. Pour cela, le Gret collabore avec de nombreux acteurs locaux (ONG, organisations paysannes et professionnelles, services de l'Etat et autorités locales) pour fournir des appuis aux groupements, unions et fédérations professionnelles agricoles et d'opérateurs de l'aval des filières. <https://www.gret.org>

La **MGE** est un acteur reconnu en Guinée pour son implication dans la structuration des interprofessions et dans l'accompagnement des unités de transformation. <http://www.mge.guinee.org>

Osez Innover, travaillant dans la zone d'intervention du projet "Entreprenariat Agricole" contribue depuis plusieurs années au renforcement des jeunes entrepreneurs via un service de coaching personnalisé et le développement d'outils digitaux. <http://daretoinnovate.com/fr/welcome>

Ces trois organisations forment le consortium de mise en œuvre de l'action ProFiMA dont le Gret est à la tête.

1.4 - Groupes cibles

Depuis son démarrage, le projet ProFiMA s'appuie sur la FEPAF comme acteur central des filières ananas et mangue. Cette fédération est relativement récente mais possède un fort dynamisme illustré par sa volonté de mettre en place une cellule technique en utilisant les compétences des jeunes issus du projet AVENIR. Ses capacités actuelles de gestion sont relativement faibles et ont fait l'objet d'un renforcement particulier pour l'aider à assurer son rôle. Sur le plan technique, la FEPAF possède les connaissances mais n'a pas encore mis en place de structure permettant une diffusion des bonnes pratiques aux producteurs. Le

développement des capacités de gestion de la FEPAF notamment à travers l'amélioration de sa gouvernance et le développement de son modèle économique fut la ligne directrice de l'action pour la réussite du projet.

Le projet SubEntAgri s'appuie de son côté sur trois partenaires IMF pour la mise en œuvre du projet. Ces trois IMF bénéficient d'un accompagnement afin d'adapter leurs produits financiers aux trois filières cibles du projet. Cet appui est réalisé par un autre opérateur (DID) dans le cadre d'une autre convention pour laquelle le Gret n'est pas partie prenante.

La seconde cible est composée des acteurs privés des filières, que ce soit les producteurs ou les transformateurs. Ils constituent un ensemble hétérogène d'acteurs allant des petits producteurs / transformateurs individuels aux entreprises employant plusieurs personnes. Elles sont diverses de par leur nature, leurs capacités de gestion et leurs compétences techniques.

Enfin, le projet s'est appuyé sur l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement des filières ananas et mangue qui ont pu se réunir au sein des cadres de concertation. Il s'agit des services de l'état, des structures non gouvernementales (centres de recherche, ONG...) et des fournisseurs de services (financiers, conseils, intrants...).

Le tableau suivant retrace les différents groupes cibles touchés par le projet ProFIMA, et de facto les cibles de SubEntAgri pour les producteurs d'ananas, les unités de transformation et il retrace aussi les producteurs de pommes de terre qui sont accompagnés par un autre opérateur (EUCORD⁴).

	Nombre d'OP de base accompagnées		Nombres de producteurs d'ananas accompagnés	Nombres de producteurs de rejets d'ananas accompagnés	Nombre d'unités de transformation accompagnées	Nombre de producteurs de pomme de terre accompagnés
	SCOOPS ⁵	Union de SCOOPS				
Préfecture de Kindia	54	10	98	26	21	
Préfecture de Forécariah	21	2	8	0	14	
Autres préfectures en Basse Guinée (Dubrécah, Coyah, Fria)	5	5	11	0	2	
Moyenne Guinée						109
Total	80	17	117	26	37	109

1.5 - Le dispositif suivi-évaluation des projets

Pour le projet ProFiMa, un dispositif de suivi-évaluation, qui reste sous la responsabilité du GRET en tant que chef de file, a été mis en place en collaboration avec Osez Innover afin de suivre l'exécution des activités et les indicateurs de résultats.

Ce dispositif consiste à :

- La tenue de réunions mensuelles (état d'avancement, difficultés, solutions, planification des activités) ;

⁴ ONG, European cooperative for development, [Home - EUCORD](#)

⁵ SCOOPS signifie Société Coopérative Simplifiée

- La création et la révision de bases de données ;
- Le reporting trimestriel pour la période 2020 à 2021 et le reporting semestriel à partir de 2022 ;
- La tenue de réunions avec les différents partenaires pour assurer le suivi des activités qui leurs sont confiées ;
- Des missions ponctuelles d'évaluation de l'atteinte des résultats auprès des cibles ;
- Une évaluation intermédiaire en janvier 2022.

Dans le cadre de la phase de clôture de projet, une évaluation des indicateurs d'activités et des résultats est en cours.

Pour le projet SubentAgri, un dispositif de suivi de la subvention a aussi été mis en place par l'équipe projet.

2 - OBJECTIFS DE L'EVALUATION

Les objectifs de l'évaluation finale sont de plusieurs ordres. Il s'agit d'une part (objectif 1) de fournir aux équipes et aux acteurs des projets un bilan de son action et des activités réalisées, d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficacités, l'impact (changements : effets induits et impacts territoriaux), (objectif 2) d'évaluer la durabilité des activités et d'identifier d'éventuels effets indirects ; et d'autre part (objectif 3) de tirer les enseignements et formuler des recommandations pour de futures interventions. Les objectifs 1 et 2 seront évalués en se référant aux cadres logiques actualisés incluant les indicateurs de performance et de résultats.

2.1 - Objectif 1 : Apprécier la qualité du travail réalisé, aux regards des objectifs des projets et du contexte de l'action

2.1.1 - Pertinence et cohérence

- Analyse de la pertinence globale : Les activités menées dans le cadre des projets sont-elles appropriées aux objectifs et au contexte de la zone d'intervention ?
- Analyse de la pertinence de la stratégie et de la méthodologie de mise en œuvre des projets : analyse des forces et faiblesses du dispositif de mise en œuvre, analyse de la stratégie d'intervention.

2.1.2 - Efficience

- Les moyens mobilisés ont-ils permis la mise en œuvre des activités ?
- Sont-ils utilisés de façon optimale ?

2.1.3 - Efficacité

- Les activités mises en œuvre ont-elles été efficaces au vu de la stratégie retenue ? Ont-elles permis l'atteinte des résultats attendus sur le plan global et en fonction des maillons (production, transformation, commercialisation) et des bénéficiaires ?
- Les actions des projets ont-elles permises de répondre à des besoins non couverts ou insuffisamment couverts par d'autres intervenants (recherche de complémentarité) ? Comment s'est faite l'articulation / l'harmonisation avec les autres programmes en cours sur cette même thématique ?

2.1.4 - Effets

L'évaluation s'attachera à analyser les effets des actions des projets, suivant les groupes cibles, notamment :

Acteurs des cadres de concertations (ProFiMA)

- L'action du projet a-t-elle induit une meilleure concertation des acteurs interprofessionnels ?
- Dans quelles mesures les actions mises en place par le projet ont-elles consolidées une stratégie commune de développement interprofessionnel des filières (mangue et ananas) ?
- Dans quelles mesures, les enjeux de développement de ces filières sont connus et pris en compte dans les stratégies des acteurs publics et politiques ?

La fédération des planteurs et des acteurs de la filière Fruit et ses organisations à la base (ProFiMA)

- Comment la gouvernance de la FEPAF a-t-elle évolué ? Dans quelles mesures, la gestion des ressources (financières, humaines, logistiques) s'est-elle renforcée ? Quelle est l'évolution des modalités de prises de décision au sein de cette organisation ? Quelles en sont les conséquences pour la fédération, ses activités, son devenir ?
- Quelle est l'efficacité des services développés par la FEPAF ?
- A quels changements notables sur la structuration et le fonctionnement des OP le projet a-t-il contribué (gouvernance, démocratie, renouvellement des leaders, capacité d'initiative, solidarité/conseils entre pairs, amélioration de la productivité) ?
- Les revenus de ces organisations paysannes ont-ils augmentés ?

Ensemble des acteurs de la filière accompagnés : producteurs, producteurs de rejets, unités de transformation, commerçants (ProFiMA)

- Quel est le niveau d'amélioration des volumes de ventes des produits sur le marché et des chiffres d'affaires des acteurs cibles ? ;
- Ces entrepreneurs cibles ont-ils amélioré leurs rentabilités à travers une meilleure gestion de leurs activités ? ;
- Les parts de marchés de l'ananas de Guinée ont-elles augmenté au Sénégal ?
- Dans quelles mesures, les actions découlant de l'identification de nouveaux marchés (marchés locaux et sénégalais), ont-elles permises l'inclusion des petits producteurs auprès d'agrégateurs ?
- Quelle est l'évolution du nombre de producteurs de rejets ?
- Quelle est l'évolution du volume de production de rejets ?
- Les actions conduites pour l'accompagnement de la sous-filière rejet ont-elles permises d'atteindre un niveau d'organisation et de structuration abouti ou en voie de l'être ? ;
- Comment les problématiques environnementales ont-elles été prise en compte dans le projet ? Dans quelles mesures les producteurs de rejets ont-ils pu s'approprier, adopter les pratiques agroécologiques ?
- Les recommandations de bonnes pratiques de transformation et d'hygiène ont-elles permises d'améliorer la qualité des produits transformés ?
- Comment la problématique du genre a-t-elle été prise en compte dans le projet ? Dans quelle mesure les actions ciblant les femmes et les jeunes ont-elles permises d'améliorer leur inclusivité au sein des deux filières ?

L'accès au crédit (SubEntAgri)

- Dans quelle mesure le projet a contribué à faciliter l'obtention de crédit aux entrepreneurs des filières mangue, ananas, pomme de terre (notamment l'obtention d'un premier crédit) ?
- Dans quelle mesure la facilité de subvention a été déclencheur dans la décision d'investissement des entrepreneurs des filières ananas, mangue, pomme de terre ?
- Quels sont les principaux effets des investissements réalisés par les entrepreneurs des filières ananas, mangue, pomme de terre (amélioration des conditions de travail, meilleure productivité...) ?

2.2 - Objectif 2 : Apprécier la durabilité des résultats et identifier les éventuels effets indirects du projet dans les zones des actions

- Dans quelle mesure les activités initiées dans le cadre des projets présentent un caractère pérenne (en tenant compte de l'évaluation du contexte et de son évolution) ?
- Le dispositif d'appui apporté à la FEPAF est-il gage du maintien d'un certain niveau de gouvernance ? Quelle est la capacité de la FEPAF à gérer les services mis en place ?
- Les modes de mise en œuvre du projet permettent-ils l'appropriation par les bénéficiaires des innovations introduites par le projet (degré d'autonomie et dynamismes des entrepreneurs, des structures paysannes et des acteurs appuyés) ? Comment l'expriment-ils ?
- Dans quelle mesure les initiatives économiques lancées par le projet ProFiMA (dispositif de contractualisation entre acteurs, initiatives de relance de l'export au Sénégal, modèle économique de la FEPAF...) sont-elles pérennes ou reproductibles ?
- L'obtention d'un crédit dont l'objet est partiellement financé par une subvention permettra-t-il le développement d'une relation durable entre les entrepreneurs des trois filières et les IMF ? Les entrepreneurs se sentent-ils prêts à faire une nouvelle demande de crédit sans être accompagné ?
- La facilité subvention a-t-elle générée des comportements opportunistes potentiellement négatifs pour les acteurs des trois filières (décision d'investissement inappropriée, sur-évaluation des besoins, tentatives de fraudes...) ?
- Le projet SubEntAgri a-t-il permis une prise de conscience des entrepreneurs (des trois filières) sur les effets positifs des investissements dans leur activité ? Ont-ils l'intention de continuer à investir, même sans appui extérieur ?

2.3 - Objectif 3 : Enseignements et recommandations

- Quels sont les enseignements à tirer de l'animation des cadres de concertations interprofessionnels des filières mangue et ananas ?
- Quels sont les enseignements à tirer de la dynamique transversale de renforcement de la gouvernance des filières mangue et ananas à travers les actions d'appui à la fédération et les actions des plans d'action ?

- Quels sont les enseignements des démarches innovantes (i) de renforcement de capacités des organisations à la base, (ii) de renforcement de leur cadre législatif (OHADA) et (iii) d'intervention de la base au sommet, développées et promues par le projet ?
- Comment les actions du projet ProFiMA ont-elles contribué à la professionnalisation des métiers de l'amont et de l'aval ? Dans quelles mesures, les actions du projet de réponse aux nouveaux marchés identifiés sont-elles pérennes ?
- Quels enseignements tirer des différents types d'appuis fournis dans le cadre de l'élaboration des plans d'affaires des entrepreneurs et du financement induit par la mise en place de la subvention adossée à du crédit ? Quels enseignements tirer de la mise en place d'une subvention pour favoriser les investissements dans les trois filières (mangue, ananas, pomme de terre) ? Quels enseignements tirer des approches en termes d'éducation financière auprès des entrepreneurs ?
- Quelles sont les actions prioritaires à envisager pour continuer à améliorer la résilience des acteurs, en particulier face aux dynamiques conjoncturelles (covid, augmentation des prix du marchés) et aux changements climatiques de plus en plus prégnants ?

3 - PRODUITS ATTENDUS

Les produits attendus sont :

- Une note de démarrage, base de discussions et d'échanges sur l'adéquation entre les propositions méthodologiques de l'évaluateur et les attentes du commanditaire selon la zone d'intervention et les modalités de mise en oeuvre (échantillonnage, calendrier...)
- Une restitution orale « à chaud » à la fin des travaux de terrain accompagné d'un aide-mémoire qui permettra à l'équipe de réagir et d'apporter des compléments d'information.
- Un rapport provisoire dans un délai de 15 jours maximum après le retour de terrain.
- Un rapport final dans un délai de 15 jours après réception des commentaires et corrections du rapport provisoire par le commanditaire.

Ce rapport final comprendra :

- Un rapport principal avec :
 - Un rappel rapide de la méthodologie employée ;
 - Les observations et résultats de l'évaluation, selon les termes définis plus haut ;
 - L'analyse de l'effet et de la perception par les bénéficiaires, par les institutions et autres acteurs impliqués dans le secteur ;
 - Des perspectives et conditions de pérennisation des projets ;
 - Des recommandations concrètes (liées aux observations et résultats de l'évaluation) et constructives à adresser à une ou plusieurs parties prenantes.
- Une synthèse – résumé exécutif (5 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

4 - MODALITES

4.1 - Proposition technique et enveloppe financière

L'enveloppe maximale de l'évaluation est de 25 000 euros TTC, comprenant le temps de travail de l'équipe (mission et rédaction des rapports), les per diem, et les transports internationaux de l'évaluateur international. Pour la phase de terrain, un véhicule et un chauffeur seront mis à disposition aux consultants.

La proposition technique devra être présentée selon le canevas en Annexe 2 et comprendre en annexe un budget prévisionnel détaillé (conforme au modèle présenté en Annexe 3) compris dans cette enveloppe. Les coûts doivent également être calculés en euros (si la monnaie locale est utilisée)

4.2 - Durée et période de l'évaluation

L'évaluation nécessitera 15 jours de terrain. La date de démarrage souhaitable est le 25 mai 2023. Le rapport provisoire devra être rendu au plus tard le 12 juin 2023.

4.2.1 - Ressources humaines

L'équipe sera constituée d'au moins deux experts avec des profils complémentaires :

- Chef de mission : agroéconomiste
 - Expert international ;
 - 10 ans d'expérience minimum dans les domaines de l'agriculture et des filières agricoles ;
 - Expérience dans le financement agricole
 - Expérience en développement local ;
 - Expérience avérée en évaluation de projet, avec au moins 5 références d'expériences similaires d'évaluation de projet.

- Expert 2 : Expert en gouvernance des organisations d'économie sociale
 - Expert national
 - Expérience avérée d'au moins 5 ans en développement rural, gouvernance, organisations sociales et paysannes ;
 - Bonne connaissance des projets de développement dont la finalité est le renforcement des capacités organisations à la base et le renforcement de la gouvernance et d'autonomie des faitières ;
 - Parler le sousou couramment, parler poular serait un plus.

De manière générale l'équipe présentée devra répondre aux exigences suivantes :

- Expérience confirmée dans l'évaluation des projets de développement dans le domaine de l'agriculture, et du développement des filières agricoles en Afrique de l'Ouest ;
- Capacité d'analyse des effets du projet en matière d'environnement et de développement local ;
- Connaissance de la Guinée souhaitée.

4.3 - Contacts

Les réponses seront à envoyer avant le 15 mai 2023 avec comme objet du mail « Offre évaluation finale– PROFIMA/SubEntAgri » à :

- Yolanda Rodriguez, Responsable de projet au siège, Gret France : rodriguez@gret.org ;
- Guillaume Lepoutre, Responsable de projet au siège, Gret France : lepoutre@gret.org ;
- Marion Ozenfant, Cheffe de projet ProFiMA, Kindia, Guinée : ozenfant@gret.org ;
- Ibrahima Kante, Chef de projet SubentAgri, Kindia, Guinée : kante.guinee.bg@gret.org ;
- Mame Coumba Faye, Cheffe de projet adjointe ProFiMA, Guinée, faye-m.senegal@gret.org.

Pour en savoir plus sur le Gret : www.gret.org.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadres logiques

ProFiMA 1

CADRE LOGIQUE DU PROJET PROFIMA 1				
Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses	Activités à développer
OS – Améliorer de manière inclusive et durable la compétitivité des entrepreneurs actifs dans les filières ananas et mangue	OS – « % des acteurs des filières mangue et ananas qui sont satisfaits de l'organisation et de l'accès à l'information » : valeur cible 70 % OS – « % des producteurs qui déclarent avoir plus facilement accès aux marchés pour l'écoulement de leur production » : valeur cible 70 %	Rapports d'activités du projet Bilans et enquêtes évaluatives Visites de terrain Rapport d'évaluation finale Documents de capitalisation	Conditions externes nécessaires : Engagement des groupes cibles et autres acteurs Politique agricole guinéenne favorable à l'approche promue Contexte socio-politique favorable au développement des activités économiques Risques : Faible capacité de réalisation des OP ou des entrepreneurs Evénements climatiques ou extraordinaires Instabilité politique et risques sécuritaires	

R1 – Des mécanismes de concertation favorisent le partage d'information sur les filières et les marchés et la collaboration entre les acteurs des filières	- 2 cadres de concertation en place et se réunissant périodiquement - Plans d'actions annuels validés et réalisés par filière	Cartographie des acteurs PV de réunions des cadres de concertation (y compris bilans réguliers des plans d'actions), des visites échanges, des voyages d'études et des ateliers Plans d'actions validés Rapports d'activités du projet Rapport d'évaluation finale Documents de capitalisation	Conditions externes : Volonté et capacités des acteurs pour le dialogue et/ou l'action collective Implication des pouvoirs publics	A.1.1 : Mise à jour de la cartographie des acteurs des deux filières et des relations ou modalités de travail entre eux A1.2 : Mise en place d'un cadre de concertation interprofessionnelle entre les acteurs de chaque filière (élaboration concertée du mode de fonctionnement et de représentativité, des modalités d'animation, etc.) et élaboration de la vision de développement de la filière et du plan d'action A1.3 : Appui à la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires du développement de la filière (+ suivi et mises à jour)
--	--	--	---	--

R2 - Les capacités de la FEPAF et des organisations de base sont améliorées en vue de rendre des services à ses membres et d'améliorer son fonctionnement interne	- Statuts et règlement intérieur de la FEPAF validés et mis en œuvre pour améliorer la gouvernance - Efficience des services développés (satisfaction des membres) - Modèle économique durable validé et opérationnalisé	Contrat de collaboration et rapports de la FEPAF Statuts et règlement intérieur Liste des membres de la FEPAF et des instances PV des réunions (dont AG et CA) PV des visites échanges, des voyages d'études et des ateliers Rapports de formations Enquêtes de satisfaction Rapports d'activités du projet Rapport d'évaluation finale Documents de capitalisation	Conditions externes : Intérêt et implication de la FEPAF et de ses organisations membres	A2.1 : Analyse organisationnelle de la FEPAF et des services aux producteurs nécessaires (analyse des organisations membres, de la structure de gouvernance et des services pertinents soit vers les producteurs, soit vers d'autres clients) A2.2 : Renforcement des instances de gouvernance à la base et au niveau de la FEPAF (plan de formation élaboré avec les acteurs suite au diagnostic) A2.3 : Appui au développement de l'offre de service de la FEPAF vers les producteurs et autres clients A 2.4 : Mise en place de solutions digitales pour la collecte et le partage de données sur les principaux indicateurs relatifs à la production
--	--	---	--	--

R3 - Une amélioration des performances (y compris gestion de la qualité) par des entrepreneurs agricoles et agroalimentaires des filières mangue et ananas contribue à accroître la vente de produits frais et transformés sur le marché national et à l'export	- Augmentation des volumes de vente des produits sur les marchés de 20% - Respect des contrats et des cahiers des charges des acheteurs - Amélioration de la rentabilité de l'activité de 70 % des 80 producteurs accompagnés - Augmentation des CA et résultats des unités de transformation accompagnées de 20% - Respect des bonnes pratiques de production et de transformation	Rapport des études produites Rapports des consultants Supports et rapports de formation Contrats de vente signés Bons de livraison des produits Contrat de collaboration et rapports des services de l'Etat mobilisés PV des visites échanges, des voyages d'études et des ateliers Enquêtes auprès des producteurs et des acheteurs Support de suivi des principaux acteurs économiques (performances, pratiques, ...) Rapports d'activités du projet Rapport d'évaluation finale Documents de capitalisation	Conditions externes : Intérêt et implication des acteurs des filières pour les appuis Capacité de réalisation des OP ou des entrepreneurs Capacité des producteurs à adapter leurs pratiques aux exigences des marchés Présence de suffisamment d'acteurs agrégateurs dans les filières concernées Appui technique continu de la part des autres projets en cours Evolution non contraignante des réglementations pour les exportations Implication des pouvoirs publics	A3.1 : Appui à l'identification de nouveaux marchés et agrégateurs suivant l'approche 'cluster' et à la négociation avec des nouveaux clients A3.2 : Conseil aux producteurs et développement de plans d'affaires pour satisfaire la demande et les normes des clients/agrégateurs identifiés A3.3 : Suivi de la mise en œuvre des plans d'affaires et coaching aux producteurs pour l'obtention de financement et la mise à niveau de leur production (quantité, qualité) A3.4 : Diagnostic des unités de transformation et appui technique (procédés, et appui mise aux normes exigées par les marchés de destination) A3.5 : Renforcement des Organisations de base (unions, coopératives...) et des entrepreneurs : structuration, gestion simplifiée, comptabilité, leadership, commercialisation gestion des infrastructures collectives...
--	---	--	--	--

R4 - La production durable de rejets par des acteurs locaux professionnels organisés favorise l'autonomie des acteurs de la filière ananas	- Augmentation de 20% des volumes de rejets de qualité qui sont produits - Amélioration de la rentabilité de l'activité des 20 producteurs (individus ou groupements) accompagnés - Augmentation du nombre de producteurs de rejets - Organisation et structuration des producteurs de rejets aboutie	Rapport de diagnostic Rapports des consultants Supports et rapports de formation Contrat de collaboration et rapports avec services de l'Etat PV de réunions, des visites échanges, des voyages d'études et des ateliers Enquêtes auprès des producteurs Documents de l'organisation des producteurs de rejets Rapports d'activités du projet Rapport d'évaluation finale Documents de capitalisation	Conditions externes : Intérêt et implication des producteurs de rejets pour les appuis et les formations Implication des pouvoirs publics	A4.1 : Analyse de la filière production de rejets d'ananas A4.2 : Structuration des producteurs de rejets et intégration de la filière auprès des OP existantes ou spécifiques A4.3 : Appui technique pour faciliter l'accès aux marchés, aux financements et aux compétences techniques (facilitation installations de jeunes, renforcement capacités)
---	--	---	--	--

ProFiMA 2

CADRE LOGIQUE DE L'ACTION PROFIMA 2				
Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses	Activités à développer
OS. Améliorer de manière inclusive et durable la compétitivité des entrepreneurs actifs dans les filières ananas et mangue	IOV OS. % de parts de marchés de l'ananas de Guinée regagnées au Sénégal Valeur cible : 45% Valeur de référence : part estimée à 10% en 2021 contre 39% en 2019-20 ⁶	- Rapports d'activités des projets ProFiMA et ProFiMA 2 - Bilans et enquêtes évaluatives - Visites de terrain - Rapport d'évaluation finale - Documents de capitalisation	Conditions externes nécessaires : Engagement des groupes cibles et autres acteurs Politique agricole guinéenne favorable à l'approche promue Contexte socio-politique favorable au développement des activités économiques Risques : Faible capacité de réalisation des OP ou des entrepreneurs Evénements climatiques ou extraordinaires Instabilité politique, risques sécuritaires, risques sanitaires (confinement répétés, fermeture de frontières)	

⁶ Source : d'après les partenaires, l'offre d'ananas « Guinée » représentait 39% des importations d'ananas sur le marché au Sénégal en 2019-20 contre 10% aujourd'hui. L'ananas de Guinée aurait progressivement perdu des parts de marchés au Sénégal au profit de l'ananas en provenance de Benin et du Ghana principalement ; ceci en raison de la fermeture des frontières (crise Covid et tensions diplomatiques) mais aussi en raison d'une stratégie de marketing plus agressive, un meilleur conditionnement et emballage de la part de ces deux pays exportateurs de ce fruit.

R1 – Des mécanismes de concertation favorisent le partage d'information sur les filières et les marchés et la collaboration entre les acteurs des filières	IOV R1 1. Les réunions des cadres de concertation mise en place grâce au projet sont planifiées et organisées par les représentant.e.s au sein des cadres Valeur cible : au moins 2 réunions par an par Cadre (2) organisées par les représentant.e.s des Cadres Valeur de référence : 2 réunions par an par Cadre (2) organisées par le projet ProFIMA 1 IOV R1 2. Les thèmes de discussion et plans d'actions développés au sein des Cadres sont priorités Valeur cible : 2 plans de actions développées grâce à l'action du ProFIMA 1 Valeur de référence : 2 listes des actions découlant des plans sont priorités par les représentant.e.s des Cadres IOV R1 3. Suite à la priorisation des plans, des actions concrètes se mettent en œuvre par les acteurs de la filière	- Plans d'actions priorités - PV de réunions des cadres de concertation (y compris bilans réguliers des plans d'actions), des visites échanges, des voyages d'études et des ateliers - Rapports d'activités du projet - Rapport d'évaluation finale - Documents de capitalisation	Conditions externes nécessaires : Volonté des acteurs de s'engager dans un dialogue et/ou action collective ; Implication des pouvoirs publics	A 1.1. Mise à jour de la cartographie des acteurs des deux filières et des relations ou modalités de travail entre eux A1.2. Accompagnement des Cadres de Concertation interprofessionnelle (2) mise en place par le projet ProFIMA en phase 1 A1.3. Appui à la mise en œuvre et au suivi du plan d'actions prioritaires du développement de la filière
--	---	---	--	---

	Valeur cible : 2 actions ⁷ (1 par cadre) Valeur de référence : 0			
R2. Les capacités de la FEPAF et des organisations de base sont améliorées en vue de rendre des services à ses membres et d'améliorer son fonctionnement interne	IOV R2 1. AG tenues et réunions de CA régulières Valeur cible AG : 1 par an Valeur de référence : 0 Valeur cible CA : 4 Valeur de référence CA : 2 IOV R2 2. Nombre de services (techniques et/ou économiques) durables mise en place par la FEPAF Valeur cible : 2 Valeur de référence : 0⁸ IOV R2 3. Progression du niveau de satisfaction des membres de la FEPAF par rapport aux services rendus par la Fédération⁹ Valeur cible : augmentation de 10% Valeur de référence : à établir	- PV des réunions (dont AG et CA) - Enquêtes de satisfaction - Compte de résultat, bilan financier - Rapports d'activités du projet - Rapport d'évaluation finale - Documents de capitalisation	Conditions externes : Intérêt et implication de la FEPAF et de ses organisations membres	A2.1 Renforcement des instances de gouvernance à la base et au niveau de la FEPAF A2.2 Appui au développement de l'offre de service de la FEPAF vers les producteurs et autres clients A2.3 Mise en place de solutions digitales pour la collecte et le partage de données sur les principaux indicateurs relatifs à la production A2.4 Renforcement des Organisations de base (unions, coopératives...) : structuration, gestion simplifiée, comptabilité, leadership, commercialisation, gestion des infrastructures collectives A2.5 Structuration des producteurs de rejets et intégration de la filière auprès des OP existantes ou spécifiques

⁷ Les actions peuvent découler des plans d'actions prioritaires, ou bien décidées au sein des réunions des cadres de concertation, et dans ce cas, rajoutées aux plans : elles pourront varier en fonction des accords : action de communication, achat/amélioration/harmonisation des emballages, prix plancher, accords commerciaux... Il est bien entendu que les équipes mobilisées par le projet continueront d'assister et/faciliter ces réunions.

⁸ Un seul service proposé actuellement (conseil agricole) et qui est financé par le présent projet. Sur la base des échanges l'offre de services pourrait se développer par la formation aux membres, crédit intrants, emballages, mise en relation commerciale à travers la plateforme...

⁹ Conseil agricole essentiellement qui est le seul service proposé actuellement

R3. Une amélioration des performances organisationnelles et de gestion des entrepreneurs agricoles et agroalimentaires des filières mangue et ananas contribue à accroître la vente de produits frais et transformés sur le marché national et à l'export	IOV R3 1. Les volumes d'ananas exportés vers le Sénégal ont augmenté Valeur cible : 10 % Valeur de référence : 8% de la production en 2019¹⁰ IOV R3 2. Croissance du chiffre d'affaires des autoentrepreneurs accompagnés par le projet. Valeur cible : croissance de 10% Valeur de référence : à déterminer par les budgets et plans de financement proposés par les autoentrepreneurs	- Budget et plans de financements des autoentrepreneurs - Rapports d'activités du projet - Rapport d'évaluation finale - Documents de capitalisation	Conditions externes : Intérêt et implication des acteurs des filières pour les appuis Capacité de réalisation des OP ou des entrepreneurs Capacité des producteurs à adapter leurs pratiques aux exigences des marchés Présence de suffisamment d'acteurs agrégateurs dans les filières concernées Appui technique continu de la part des autres projets en cours Evolution non contraignante des réglementations pour les exportations Implication des pouvoirs publics	A3.1 Appui à l'identification de nouveaux marchés et agrégateurs suivant l'approche 'cluster' et à la négociation avec des nouveaux clients A3.2 Conseil aux acteurs des filières (producteurs, unités de transformation, producteurs de rejets, commerçants...) et développement de plans d'affaires pour satisfaire la demande et les normes des clients/agrégateurs identifiés A3.3 Suivi de la mise en œuvre des plans d'affaires et coaching aux acteurs des filières (producteurs, unités de transformation, producteurs de rejets, commerçants...) pour l'obtention de financement et la mise à niveau de leur production (quantité, qualité) A3.4 Sensibilisation/formation à l'éducation financière auprès des acteurs des filières ananas et mangue
---	--	---	--	--

¹⁰ Source ?

R4. La production et la transformation durable par des acteurs locaux professionnels organisés favorise, l'autonomie des acteurs des filières ananas et mangue	IOV R4 1. Adoption d'au moins une pratique agroécologique identifiée au sein des CEP par 40% des producteurs appuyés. Valeurs cibles (deux valeurs) : 1 pratique – 40% de producteurs ciblés par le projet Valeurs de référence : à définir IOV R4 2. Les MPME de transformation appuyées appliquent les recommandations du GBPH Valeur cible : 75% des MPME Valeur de référence : 48.4	- Rapport de diagnostic - Rapports des consultants - Supports et rapports de formation - Contrat de collaboration et rapports avec services de l'Etat - PV de réunions, des visites échanges, des voyages d'études et des ateliers - Enquêtes auprès des producteurs - Documents de l'organisation des producteurs de rejets - Rapports d'activités du projet - Rapport d'évaluation finale - Documents de capitalisation	Conditions externes : Intérêt et implication des producteurs de rejets pour les appuis et les formations Implication des pouvoirs publics	A4.1 Appui à la mise en œuvre du plan d'action « Rejets d'ananas » A4.2 Diagnostic des pratiques agroécologiques existantes dans les filières mangue et ananas A4.3 Appui technique auprès des producteurs afin de s'assurer d'une production de qualité et durable A4.4 Diagnostic des unités de transformation A4.5 Appui technique aux unités de transformation afin d'améliorer la qualité des produits et répondre aux exigences des marchés de destination
--	---	--	---	--

SubEntAgri



CADRE LOGIQUE DE L'ACTION SUBSIDIEE				
	Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique	OS : Améliorer de façon durable l'accès des MPME agricoles au crédit formel (prêts réalisés par des Institutions de microfinance principalement) et assurer ainsi leur capacité d'investir et de se développer.	Nombre d'entrepreneurs qui ont obtenu un crédit et une subvention pour financer leur investissement. <i>Valeur cible : 300</i> Montant des subventions versées <i>Valeur cible : 1 M€</i> Montant des crédits déboursés par les IMF sélectionnées dans le cadre de cette action. <i>Valeur cible : >800 000 €</i> %age de MPME qui ont souscrit à d'autres produits proposés par l'IMF (épargne, paiement fournisseur...) <i>Valeur cible : 30%</i> - %age de MPME ayant déjà préparé une demande pour un 2eme cycle de crédit. <i>Valeur cible 20%</i>	- Rapport des IMF partenaires - Rapports d'activités de l'action (nombre de dossier transmis aux IMF, montant des crédits demandés, montant des subventions versées...)	Conditions externes nécessaires : - Engagement fort des IMF et des MPME - Capacité des IMF à lever des ressources financières longues. - Contexte socio-économique favorable au développement des investissements sur les 3 filières cibles (notamment stabilité des prix de vente finaux assurant une rentabilité de la filière). Risques : - Faible capacité de réalisation des entrepreneurs - Evénements climatiques ou extraordinaires affectant les filières cibles - Instabilité politique et risques sécuritaires / sanitaires.



Résultats Attendus	R1 – Des IMF signent une convention de partenariat et s'engagent formellement à une participation au dispositif	Des partenariats sont signés entre des IMF et le bénéficiaire contractant. Un plan de développement des IMF sur les trois filières ciblées (avec des objectifs quantifiés) existe. Une personne référente est nommée dans chaque IMF Une équipe existe pour mettre en œuvre l'action dans chaque IMF	- Contrat de partenariat signés. Liste des salariés de chaque IMF en charge de la mise en œuvre de l'action - PV de nomination de la personne référente - Rapport sur le plan de développement de chaque IMF - sur les 3 filières cibles (création de produits, nb de crédits...) Comptes rendus de réunions avec les IMF	Conditions externes : - Engagement fort de la Direction des IMF pour développer leur activité sur le crédit aux 3 filières - Mise à disposition de moyens (notamment humain) suffisant par chaque IMF pour mettre en œuvre cette action
	R2 – Un dispositif de subvention adossée au crédit est mis en place et est opérationnel	Le comité de pilotage est constitué et a validé les éléments stratégiques de cette action (notamment la liste des investissements subventionnables ou les procédures d'octroi et de versement des subventions) » Un manuel de procédure est validé par le comité de pilotage de l'action Un comité d'octroi des subventions fonctionne. Le dispositif est testé et validé par le comité de pilotage.	- PV de création du Comité de Pilotage - PV de validation du manuel de procédures et des éventuels avenants - Liste des investissements pouvant faire l'objet de subventions. - PV d'octroi des subventions - PV de transmission de dossiers aux IMF	Conditions externes : Engagement des membres du comité de pilotage Bonne collaboration avec les autres composantes des interventions Entreprenariat Agricole/Féminin (Accompagnement non financier des MPME et Assistance technique aux IMF).
	R3 – Des MPME des filières ananas, mangue et pomme de terre obtiennent une subvention et un crédit par une IMF et investissent	Des subventions adossées au crédit sont déboursées à hauteur de 1 050 000 € (400 dossiers de MPME de subvention approuvées de MPME pour un montant moyen de 24 millions	- Rapport des IMF sur le nombre et le montant des crédits déboursés sur les 3 filières (avec ou sans subvention). Rapport d'activité de l'action avec le détail des subventions octroyées et	Conditions externes : - Engagement des IMF - Bonnes perspectives de développement et de rentabilité des filières ciblées.



		GNF -environ 2 100 euros) Les IMF déboursent régulièrement des crédits pour financer des MPE des 3 filières ciblées. %age de MPME qui n'ont eu aucun retard de paiement durant le premier crédit supérieur à 80%	déboursées. Rapport des IMF sur le remboursement des crédits	
Activités	Activités du R1 :			
	A.1.1 : Définition du cadre du partenariat IMF/ »Action » pour s'assurer d'une compréhension partagée : des objectifs des responsabilités de chacun des moyens à mettre en œuvre (notamment moyens humains) de la gouvernance et du reporting à prévoir - ...	Moyens : Equipe de l'action Equipes des autres composantes des interventions Entrepreneuriat agricole/ Féminin Fonctionnement équipe de l'action (Mission)	PV de réunions Projet de contrat de partenariat. Coûts et leur nature : - RH - Fonctionnement	Préconditions requises et conditions externes nécessaires : Engagement des IMF dans l'action subsidiée (mise à disposition de moyens, engagement de la Direction)
	A.1.2 : Négociation du contrat de partenariat avec chaque IMF Sélection finale des partenaires IMF et signature des contrats de partenariats.	Moyens : Equipe de l'action Equipe d'AT aux IMF (intervention Entrepreneuriat Agricole) Fonctionnement Réunions avec chaque IMF pour élaboration des objectifs et finalisation contrat de partenariat.	PV des réunions Plans d'actions des IMF Contrats de partenariat signés Rapports d'activités Coûts et leur nature : RH Coûts de fonctionnement Frais mission	



A1.3 : Sélection de l'équipe en charge de la mise en œuvre de l'action dans chaque IMF et définition d'un plan d'action	Moyens : - Equipe de l'action - Direction des IMF sélectionnées - Equipe IMF - Fonctionnement	Rapports d'activités PV de sélection des équipes IMF Plans d'actions Coûts et leur nature : RH Coûts de fonctionnement Frais mission Coûts de réunions	
A1.4 Appui à la mise en œuvre du plan d'action du (des) partenaire (s) IMF.	Moyens : Equipe de l'action + IMF Fonctionnement	PV de réunions avec la Direction des IMF Rapports d'activités Coûts et leur nature : - RH - Coûts de fonctionnement - Coûts de réunions	
Activités du R2 :			
A2.1 : Identification des investissements subventionnables et des quotités de subvention	Moyens : Equipe de l'action, OP, IMF et équipe t de la composante appui non financier des interventions Entrepreneuriat Agricole / Féminin Fonctionnement	PV de réunions Liste validée par le comité de pilotage Coûts et leur nature : - RH - Coûts de fonctionnement	Préconditions requises et conditions externes nécessaires : Intérêt et implication des OP et des IMF
A2.2 Rédaction de la procédure d'octroi et de versement des subventions puis validation par le comité de pilotage. Révision et adaptation régulière de cette procédure en fonction des besoins.	Moyens : Equipe en charge de l'action, Entrepreneuriat Agricole /Féminin IMF Comité de pilotage	Procédure validée avec mise à jour régulières PV de nomination du comité d'octroi des subventions	



	Nomination du comité d'octroi des subventions		Coûts et leur nature : RH Cout de fonctionnement Réunions avec autres projets et les IMF	
	A.2.3 : Création des outils, formation des équipes, tests du dispositif de subvention (au niveau de tous les intervenants : projet, OP, IMF).	Moyens : Equipe de l'action Fonctionnement Formation des équipes	Outils PV de résultats des tests ----- Coûts et leur nature : RH Coûts de fonctionnement Couts des formations	
	A.2.4 Participation au groupe de travail pour définir l'Exit Strategy.	- Un groupe de travail a été créé pour travailler sur l'Exit Strategy - Des mesures sont définies et mise en place pour anticiper et réduire l'impact de la fin des subventions sur les crédits octroyés par les IMF aux acteurs des 3 filières	- PV de nomination des membres du groupe de travail - Compte rendu des réunions - Rapport final sur les mesures de réduction d'impact de la fin des subventions.	Conditions externes : Engagement de toutes les parties prenantes sur cet aspect, et en particulier de l'opérateur en charge de l'AT aux banques.
Activités du R3 :				
	A3.1 : Accompagnement des MPME pour la demande de subvention	Moyens : Equipe de l'action + équipe bénéficiaires contractants en charge de l'appui non financier (Gret + Eucord) Fonctionnement Communication terrain	Rapport d'activités PV de décision d'octrois des subventions PV de transmission des dossiers aux IMF ----- Coûts et leur nature : - RH - Coûts de fonctionnement	Préconditions requises et conditions externes nécessaires : Capacité des IMF à obtenir des ressources longues Mise en place de produits financiers adaptés aux besoins des MPME



A3.2 : Accompagnement des MPME pour la demande de crédit et suivi des demandes avec les IMF	Moyens : Equipe de l'action + Equipe d'Assistance Technique aux IMF + IMF Fonctionnement	PV de décisions des IMF Rapports d'activités Coûts et leur nature : - RH -Fonctionnement
A3.3 : Déboursement des subventions et des crédit - suivi des investissements des MPME	Moyens : - Equipe - Fonctionnement	Rapports d'activités Montant des subventions déboursées Montant des crédits obtenus Montant des investissements réalisés. Coûts et leur nature : - RH - Coûts de fonctionnement

Annexe 2 : Canevas de la réponse

La réponse aux termes de référence devra s'organiser autour des 3 sections suivantes :

1. Lettre d'introduction

2. Compréhension des Termes de Référence

Cette section décrira entre autre la compréhension que l'évaluateur international, chef de mission a :

- des Termes de Référence présentés ;
- du contexte du projet ;
- du projet lui-même.

3. Méthodologie de travail et résultats attendus

Cette section décrira entre autre :

- la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de l'évaluation de façon documentée, argumentée ;
- un chronogramme indicatif ;
- les résultats attendus ;
- les limites de l'évaluation ;
- toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée

4. Composition de l'équipe et références

Cette section décrira :

- la composition de l'équipe (profils, coplanarités, rôles.)
- les principales références démontrant sa capacité à conduire des évaluations similaires.

5. Annexes

- le CV de l'expert international, chef de mission et du ou des autres experts ;
- le devis de la prestation (cf. modèle fourni en annexe 3)

Annexe 3 : Modèle¹¹ de devis prévisionnel

Nom de la société :

N° SIRET :

Coordonnées et Adresse :

DEVIS n° :

Intitulé de l'étude :

Intitulé de la dépense	Nbre d'unité	Coût Unitaire	Coût Total (TTC)
Vols Internationaux <i>(Sur justificatif ET remise des cartes d'embarquement)</i>			€
- Vols AR :		€	€
- Vols AR :		€	€
Perdiem <i>(en forfait jour sans justificatif)</i>			€
- Evalueur 1 :		€	€
- Evalueur 2 :		€	€
Déplacements intérieurs <i>(sur présentation de facture)</i>			€
- Estimation des coûts de déplacement au Sénégal		€	€
- Estimation des coûts de déplacement en France		€	€
Salaires / Honoraires <i>(coût forfaitaire – unité en jours ouvrés)</i>			€
- Evalueur international :		€	€
- Evalueur 2 :		€	€
Autres coûts <i>(documentation, reprographie, communications...) (Coûts forfaitaires)</i>			€
-		€	€
-		€	€

¹¹ A présenter sur lettre à en-tête dans la mesure du possible.



Montant Total TTC:	€
--------------------	---

Observations complémentaires :

Annexe 4 : Grille d'évaluation

La note globale est la somme d'une note Technique et d'une note financière

La note technique sur 100 sera décomposée comme présenté ci-dessous :

	Maximum
Organisation et méthodologie	
Compréhension des termes de référence	5
Méthodologie	30
<i>La méthode de travail</i>	25
<i>Planning des activités</i>	5
Références	15
Note totale pour l'organisation et la méthodologie	50
Expert principal	
Qualification et compétence	10
Expérience professionnelle	20
Note totale pour l'expert principal	30
Expert secondaire	
Qualification et compétence	10
Expérience professionnelle	10
Note totale pour l'expert secondaire	20
Note globale	100

La note financière, sur 30, sera calculée selon la formule :

$$Nf = 30 \cdot Pm / P$$

Où,

Nf est la note financière

Pm est le prix le moins élevé des offres reçues

P est le prix de l'offre évalué